

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-08

Séance du 11/03/2026

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Route de la Gacherie » - commune de BUSSIERE GALANT – programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 16

EXCUSÉS : 2

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GOSRRE, dûment convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Jean DUCHAMBON, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Eric PAULHAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de la Gacherie » - commune de BUSSIERE GALANT – programme 2026 dont le montant total s'élève à 12 427,77 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne (40%) : | 4 971,00 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 7 456,77 €. |

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260311-BS_2026_08-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2026-08

Séance du 11/03/2026

**Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Route de la Gacherie » - commune de BUSSIÈRE GALANT – programme 2026**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de la Gacherie » - commune de BUSSIÈRE GALANT – programme 2026, dont le montant total s'élève à 12 427,77 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 16

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Eric PAULHAN.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 087-200080307-20260311-BS_2026_08-DE

30/03/2026